



## Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées

### Publication au Bulletin officiel

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

### **COMMUNE DE BAGNES**

#### **Modification d'une autorisation d'exploiter**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Bagnes porte à la connaissance du public que M. Sylvain Pitoux, domicilié à Bagnes – 1934 Villette, lui a adressé une requête tendant à obtenir l'autorisation de faire de l'hébergement en sus des prestations déjà octroyées.

- Enseigne : **Dzardy's**
- Locaux et emplacement : Parcelle 18328
- Prestations :
  - Mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place
  - Hébergement
- Heures d'ouverture et de fermeture : 07h00 à 02h00
- Début de l'activité : 1<sup>er</sup> novembre 2013

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'adresse suivante : Commune de Bagnes, Service des Patentes – Rte de Clouchèvre 30 - 1934 Le Châble, dans les **30 jours** dès la présente publication, soit jusqu'au 26 août 2013.

Bagnes, le **31. juillet 2013**

**L'Administration communale**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Service communal des Patentes